



**AVIS A LA BATELLERIE N° 2023/LOT/Dép47/004**

**RIVIERE LE LOT**

Vu le code des Transports, 4<sup>ème</sup> partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-07-24-003, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Lot, dans le département de Lot-et-Garonne,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

**INFORME**

Les usagers de la rivière Le Lot qu'à compter de ce jour, lundi 26 juin à 9 h 00, la Navigation est ouverte entre l'amont de l'écluse de Clairac et l'aval de l'écluse de Saint vite. Toutefois, le quai aval de Saint vite n'est pas accessible suite à des blocs rocheux qui ne permettent pas un accostage et ce jusqu'à nouvel ordre. Il est demandé aux navigants une vigilance particulière quant à l'éventuelle présence de flottants

Fait à Damazan le 26/06/2023

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais

Service Navigation,

Alain Vezzoli

